



Conditions de locations :

Toute activité doit se dérouler dans le cadre légal.

Le permis de conduire B est nécessaire pour conduire le bus.

Les valeurs de Bulle Sympa doivent être respectées : Authenticité, non jugement, Positivité et Bienveillance, Autonomie, Cohérence, Respect, Apolitique, Sans prosélytisme, Acceptation des limites. Les activités proposées sont en adéquation avec cette notion de « Vivre ensemble ».

Le bus peut être loué par les services communaux, associations, communautés etc., ayant leur siège sur la commune de Bulle.

Le Bus est rendu dans le même état que pris. L'intérieur et l'extérieur sont nettoyés si nécessaire. Tout dégât constaté sera à la charge de l'utilisateur.

Le forfait comprend 20 kilomètres, les supplémentaires seront facturés 70 centimes par kilomètre.

- Pour une utilisation sur le territoire de la commune, le plein de diesel est compris :
Fr. 30.-- / jour
- Pour une utilisation hors du territoire de la commune, le bus doit être rapporté avec le plein :
Fr. 50.-- / jour

Le prix de la location inclut les assurances suivantes :

>Casco complète (franchise en cas de collision de Fr. 1'000.--)

>Responsabilité civile (pas de franchise, sauf pour conducteur de moins de 26 ans : Fr. 1'000.--)

>Assurance des effets transportés (jusqu'à une valeur de Fr. 10'000.--)

Joindre une copie du permis de conduire de la personne inscrite sous « Nom du conducteur ». Si le conducteur devait changer, une copie du permis du nouveau conducteur doit être envoyée.

Le Bus sera pris et rendu au Centre d'entretien, Rue de l'Etang 2, 1630 Bulle, les jours ouvrables, 7h à 11h45 et 13h à 17h, fermeture le vendredi à 15h30.

>Personnes de contact au centre d'entretien :

Denis Bongard, Chef d'atelier, atelier@bulle.ch, 026 919 18 83

Stéphane Pauli, Chef du Centre d'entretien, stephane.pauli@bulle.ch.

Les utilisateurs sont responsables de faire les demandes officielles nécessaires, selon la nature de la manifestation :

> pour une utilisation accrue du domaine public, une « Demande d'empiètement »,

departement.technique@bulle.ch, 026 919 18 40

> pour l'autorisation de manifestation autour du bus, prefecturegruyere@fr.ch, 026 305 64 00

> pour une demande de patente pour les manifestations temporaires avec ventes de mets et boissons à consommer sur place, prefecturegruyere@fr.ch, 026 305 64 00

Vous pouvez vous référer au règlement de la Police locale, particulièrement les chapitres 9 et 10.

Merci de retourner une brève description de l'activité ainsi que des photos avec l'autorisation des personnes présentes afin de pouvoir les insérer dans le rapport d'activité, cela d'ici un mois après l'activité à secretariat@bulle.ch.